



# Foire aux questions



## Appels à projets ParisCode #6 et ParisCode@EE3

### GENERAL

#### Peut-on candidater aux deux appels à projet Pariscode? Puis-je présenter le même projet aux deux AAP ?

Il est tout à fait possible de candidater non seulement à l'appel à projet parisien en cours, mais aussi d'apporter des informations sur l'intention de candidater au futur AAP ParisCode d'Est Ensemble, par exemple en proposant des places pour les deux territoires, dans le cadre d'un même projet. La candidature se fait à l'aide du modèle de dossier de candidature commun, en téléchargement sur [paris.fr/pariscode](http://paris.fr/pariscode). Vous devrez préciser les informations concernant chaque territoire (publics cibles, nombre de bénéficiaires, subventions demandées + budgets, partenaires locaux). **Est Ensemble fera paraître le règlement de son AAP en mai**

### DEPÔT DES DOSSIERS

#### Quelle est la date limite pour le dépôt des dossiers ?

Le 15 avril 2021 inclus pour l'AAP Parisien.

#### Comment déposer le dossier de candidature ?

Pour Paris, les dossiers devront être envoyés par mail sur [pariscode@paris.fr](mailto:pariscode@paris.fr) et déposés sur ParisAsso au plus tard le 15 avril 2021. Il est impératif de fournir pour cette date tous les éléments d'appréciation de la proposition, y compris budgétaires. La référence de l'AAP dans ParisAsso est **PCODE6** (à saisir lors du dépôt du dossier)

Le chef de projet ParisCode est à votre écoute jusqu'au dépôt du dossier pour échanger au téléphone. L'instruction des dossiers aura lieu au mois de mai, avec Pôle Emploi.

En attendant le lancement de l'AAP Est Ensemble, il est possible de prendre contact par mail [theo.godard@est-ensemble.fr](mailto:theo.godard@est-ensemble.fr)

### CRITERES D'ELIGIBILITE

#### Quels organismes sont éligibles ?

Association, établissement public, fondation, structure d'insertion par l'activité économique (SIAE), entreprise commerciale de l'ESS agréée solidaire d'utilité sociale (ESUS) ou démontrant qu'elle satisfait aux critères de l'ESUS, coopérative.

Les entreprises commerciales ne sont pas éligibles.

#### Peut-on être éligible avec un statut SAS mais en procédure pour l'obtention du statut ESUS ?

Il est nécessaire de fournir une preuve de la demande engagée du statut ESUS, dépôt de dossier effectué auprès de la Direccte IDF

#### Localisation des actions

Les actions de formation devront impérativement avoir lieu sur Paris ou aux portes de Paris (ParisCode6)

#### Projets en consortium, associant plusieurs porteurs

Un projet peut être déposé par un chef de file, et faire mention de porteurs associés. Une convention de partenariat doit obligatoirement être présente dans le dossier et inclure les conditions de reversement de la subvention et l'organisation entre porteurs.

## Appels à projets ParisCode #6 et ParisCode@EE3

### SELECTION DES PROJETS

#### Comment est constitué le comité de sélection ?

Un comité de sélection, constitué d'experts de la formation professionnelle et du secteur du numérique, de professionnels de l'emploi, d'entreprises, de fondations, ainsi que d'élus et personnels de la Ville de Paris et d'Est Ensemble, aura pour rôle d'examiner les propositions instruites par la Ville de Paris, Pôle Emploi et Est Ensemble. Le comité de sélection se réunira en juin.

#### Quels sont les critères de sélection pour les projets ?

Les critères généraux sont rappelés dans l'AAP. Une attention particulière sera prêtée au nombre de places prévues par la formation et à l'identification des débouchés possibles pour les apprenants. L'appel à projets concerne uniquement des formations professionnelles, qui ont pour vocation d'accroître l'employabilité des bénéficiaires et leur faire accéder au marché de l'emploi. Les ateliers de sensibilisation ne sont pas éligibles.

### FINANCEMENT DES PROJETS

#### Quel est le budget de l'AAP Pariscode6?

Le budget est de 1.100.000€ dont 600.000€ en fonctionnement et 500.000€ en investissement

#### De quel financement maximum puis-je disposer pour un projet ?

La subvention accordée couvre au maximum 50 % du budget du projet. Le budget de l'action doit préciser la nature et le montant des cofinancements obtenus ou en cours d'obtention. Il est possible de déposer une demande de subvention en fonctionnement et en investissement (les devis d'investissement doivent être fournis dans ParisAsso).

#### Existe-t-il d'autres financements publics ?

Pôle Emploi, acteur clé du financement de projets aux côtés de ParisCode, dispose de divers outils permettant des financements. Dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC), la Région propose également des aides individuelles à la formation (AIRE). Enfin, de manière marginale, le compte personnel de formation (CPF) de l'apprenant peut-être mobilisé si nécessaire pour assurer la gratuité.

En 2021, le conseil départemental de Seine Saint Denis cofinancera une partie des actions ParisCode@EstEnsemble qui s'adresseront notamment aux bénéficiaires du RSA. Merci d'indiquer dans votre dossier de candidature si vous sollicitez ce financement. L'enveloppe est en cours de discussion.

#### Est-il possible d'envisager des financements privés ?

**Toutes formes de partenariats avec des entreprises et de soutiens de fondations sont encouragées.** Elles peuvent prendre la forme d'un financement direct ou d'un simple mécénat de compétences. Rappelons également que les OPCO peuvent mobiliser des dispositifs de financement de formations susceptibles de s'articuler avec une labellisation et un financement ParisCode (POEC).

## Appels à projets ParisCode #6 et ParisCode@EE3

### Quel montant restera à la charge du bénéficiaire d'une formation ?

Après montage financier, les formations visent l'absence de reste à charge pour le bénéficiaire. Un reste à charge symbolique peut être toléré mais doit être mentionné dans le dossier de candidature.

DIVERS

### Un suivi sera-t-il réalisé ?

Les actions seront suivies par l'équipe ParisCode, à l'aide de tableaux de suivi et de comités de pilotage ; des visites de « contrôle qualité » seront mises en place avec le soutien de Pôle Emploi à Paris et en Seine-Saint Denis, afin de s'assurer de la réalité des moyens mis en œuvre (outils, formateurs, locaux, etc...)

### ParisCode est-il un label ?

La labellisation ParisCode est automatiquement accordée aux projets subventionnés ; les conditions de labellisation, avantages et contraintes d'utilisation de la « marque » ParisCode, seront précisées dans l'annexe de la convention signée entre le porteur lauréat et la Ville de Paris ou Est Ensemble.

Un projet peut recevoir une labellisation ParisCode sans attribution de subvention mais sur dossier de candidature (sans avoir à déposer de demande administrative dans ParisAsso).

La labellisation ParisCode@EE répond aux mêmes exigences que celles de ParisCode à Paris. La labellisation porte sur les actions sélectionnées par le jury dont Pôle Emploi et non sur l'ensemble des activités du candidat (pas de labellisation d'école).

### Envisagez-vous une communication particulière pour promouvoir ParisCode ? auprès des Entreprises ? auprès du Public ?

ParisCode dispose d'une page à l'adresse [www.paris.fr/pariscode](http://www.paris.fr/pariscode) (Paris) et d'une page à l'adresse [www.est-ensemble.fr/pariscode](http://www.est-ensemble.fr/pariscode) (Est Ensemble). Un catalogue des formations lauréates retenues sera édité et diffusé aux professionnels de l'emploi ; il sera également mis en ligne (au début du mois d'octobre).

## Appels à projets ParisCode #6 et ParisCode@EE3

DIVERS

---

**L'accompagnement à la certification Qualiopi est-il une dépense éligible ?**

Non, cette dépense n'est pas éligible dans le cadre de l'appel à projet.

**Peut-on être éligible si un de nos partenaires n'est pas encore engagé dans la démarche Qualiopi ?**

La démarche Qualiopi est une démarche obligatoire pour l'organisme prestataire de la formation mais elle ne l'est pas pour les partenaires du projet.

---

**Comment vous contacter ?**

L'équipe ParisCode est joignable à l'adresse : [pariscode@paris.fr](mailto:pariscode@paris.fr) pour Paris [pariscode@est-ensemble.fr](mailto:pariscode@est-ensemble.fr) pour Est Ensemble. Il est également possible de convenir d'un rendez-vous pour échanger sur votre projet.

---

Ce document est susceptible d'être mis à jour. Publication le 22/03/2021